

POLITIQUE SPEAK UP

1 Introduction

Chez Solvay, nous protégeons notre culture de l'intégrité. Nous nous efforçons de respecter en permanence des normes éthiques et réglementaires strictes en veillant à ce que nos actions soient conformes aux politiques, aux procédures et à nos valeurs, et en contribuant activement à l'avenir d'une entreprise de confiance.

L'intégrité consiste à favoriser un environnement dans lequel chaque personne se sent en confiance et à l'aise pour s'exprimer et faire part de ses préoccupations en toute bonne foi lorsqu'elle est témoin de violations potentielles de la loi, des politiques, des normes d'éthique et de conformité ou du Code d'intégrité des affaires de Solvay. Elle consiste à s'engager à adopter un comportement exemplaire et à créer un environnement de travail respectueux, stimulant et agréable qui nous permette de donner le meilleur de nous-mêmes. Nous invitons également les tiers qui interagissent avec Solvay à nous faire part de leurs préoccupations le cas échéant.

Nous ne pouvons pas traiter les infractions et y remédier si nous n'en avons pas connaissance.

Cette politique fait partie du programme Solvay Speak up et vise à vous expliquer :

- les principes de confidentialité et d'anonymat (si la loi le permet), lorsque vous signalez de bonne foi un problème, une violation réelle ou potentielle de la loi, des politiques ou de notre Code d'intégrité des affaires ;
- les principes d'absence de représailles à l'égard des personnes qui signalent de bonne foi des infractions à la loi, aux politiques ou à notre Code d'intégrité des affaires ;
- la procédure de signalement d'infractions réelles ou potentielles à la loi, aux politiques ou à notre Code d'intégrité des affaires.

Cette politique est disponible sur le site Web de Solvay, sur l'intranet et à votre service des ressources humaines local, et peut être mise à jour de temps à autre. Elle s'applique à chaque entité juridique (la « Société ») appartenant au Groupe Solvay (« Solvay »).

La présente politique, ainsi que les canaux et les procédures de signalement sont conformes aux exigences des lois locales en vigueur.

2 Champ d'application

2.1 Qui peut utiliser les canaux de signalement de Solvay ?

Les canaux de signalement de Solvay sont accessibles à tous les collaborateurs (y compris les employés de Solvay, les anciens employés, les candidats engagés dans un processus de recrutement, les bénévoles et les stagiaires) ainsi qu'à tout autre tiers (candidats, administrateurs, actionnaires, travailleurs indépendants, consultants, sous-traitants, fournisseurs, clients, etc.).

POLITIQUE SPEAK UP

2.2 Champ d'application

Vous pouvez utiliser les thématiques suivantes pour signaler toute violation réelle ou potentielle de la loi, des politiques ou de notre Code d'intégrité des affaires, ainsi que toute information concernant ces violations et les tentatives de dissimulation de ces violations :

- Comptabilité, audits, finances et opérations bancaires
- Antitrust/Concurrence
- Corruption
- Utilisation des ordinateurs, des messageries électroniques et d'Internet et médias sociaux
- Confidentialité et détournement
- Conflit d'intérêts
- Confidentialité des données
- Discrimination
- Questions de diversité, d'équité et d'inclusion
- Abus de confiance, vol, extorsion
- Environnement, santé ou sécurité
- Fraude
- Harcèlement et représailles
- Questions relatives aux ressources humaines
- Violations des droits de l'Homme
- Délit d'initiés/violation des lois sur les valeurs immobilières
- Commerce international/conformité commerciale
- Inconduite ou comportement inapproprié
- Abus de stupéfiants
- Violence ou menace
- Autres

Une description détaillée de ces thématiques figure à l'annexe 1.

3 Signalement de bonne foi

Les signalements doivent être de bonne foi. Si vous signalez une violation potentielle ou réelle de la loi, des politiques ou du Code d'intégrité des affaires sur l'une des thématiques ci-dessus (ci-après l'« auteur du signalement »), vous devez avoir des motifs raisonnables de croire que l'information est vraie au moment du signalement.

Si le signalement n'est pas fait de bonne foi ou est fait dans le seul but de nuire à autrui, Solvay ou la Société peut prendre les mesures disciplinaires et/ou judiciaires appropriées à l'encontre de l'auteur du signalement conformément aux lois locales en vigueur.

POLITIQUE SPEAK UP

4 Procédures de signalement de Solvay

Si vous avez des craintes ou des informations concernant des infractions réelles ou potentielles, nous vous encourageons à les signaler à Solvay dans les plus brefs délais.

Si vous êtes un collaborateur de Solvay, vous pouvez toujours vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou à votre superviseur. C'est la personne qu'il convient de contacter si vous avez des craintes. Son travail consiste notamment à écouter vos préoccupations et à y donner suite de manière appropriée.

Si vous êtes un collaborateur de Solvay ou un tiers, nous vous encourageons à utiliser les canaux de signalement de Solvay pour signaler une violation réelle ou potentielle conformément aux procédures de signalement de la présente politique.

Vous pouvez également contacter toute autre personne au sein de Solvay. Elle vous renverra vers les canaux de signalement de Solvay, le cas échéant.

4.1 Canaux de signalement de Solvay

Vous pouvez utiliser les canaux de signalement de Solvay suivants :

- service d'assistance dédié aux questions d'éthique (Solvay Ethics Helpline) (URL) ; ou
- envoi d'un e-mail ou appel téléphonique au Regional Compliance Officer ou au Chief Ethics & Compliance Officer.

Votre signalement sera directement traité et géré par des professionnels de la conformité. Chaque signalement est pris au sérieux et suivi de près.

4.1.1. Service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay

Le service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay est une méthode sûre, fiable et pratique pour signaler une infraction réelle ou potentielle. La plateforme est gérée par un fournisseur tiers expérimenté, dans le respect de la confidentialité.

Vous pouvez faire un signalement par l'intermédiaire du service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay :

- en appelant le numéro de téléphone gratuit associé au pays d'appel (voir annexe 2) ; ou
- en accédant à l'URL du site Web d'accueil à partir d'un ordinateur ; ou
- en scannant le code QR à l'aide d'un téléphone portable.

POLITIQUE SPEAK UP

Il est gratuit et accessible à tous les collaborateurs de Solvay et aux tiers 24 h/24, 7 j/7, 365 jours par an. Vous pouvez l'appeler à tout moment et de n'importe où. Vous pouvez faire un signalement dans 19 langues. Aucun dispositif de traçage ou d'enregistrement des appels n'est utilisé.

Vous trouverez de plus amples informations sur le service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay à l'annexe 2.

4.1.2. Chief Ethics & Compliance Officer et Regional Compliance Officers

Les coordonnées du Chief Ethics & Compliance Officer et des Regional Compliance Officers figurent à l'annexe 3.

4.2 Signalement anonyme

Nous vous encourageons vivement à vous identifier, car nous pouvons ainsi procéder à une enquête, un traitement et un suivi adéquats et approfondis des signalements.

Toutefois, si vous ne vous sentez pas à l'aise de communiquer votre identité, vous pouvez choisir de rester anonyme. Un signalement anonyme sera autant pris au sérieux qu'un signalement nominatif et sera traité conformément aux lois locales en vigueur. Si vous souhaitez rester anonyme, vous pouvez le faire en enregistrant votre signalement auprès du service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay en choisissant clairement cette option.

4.3 Quelles informations votre signalement doit-il contenir ?

Nous vous encourageons à fournir autant de précisions et de détails que possible lorsque vous signalez des craintes ou une infraction.

Pour faciliter l'enquête, votre signalement doit idéalement inclure les informations suivantes (si vous en avez connaissance) :

- description détaillée des événements signalés ;
- description détaillée de la manière dont les événements signalés ont été portés à votre connaissance et du moment où ils l'ont été ;
- date et lieu des événements signalés ;
- noms et fonctions des personnes impliquées, ou informations permettant de les identifier ;
- noms d'autres personnes, le cas échéant, qui peuvent confirmer les faits signalés ;
- identité des éventuelles personnes au sein de Solvay qui sont au courant des événements signalés et qui ont essayé de couvrir ou de cacher leur existence ;

POLITIQUE SPEAK UP

- répercussions potentielles des événements signalés sur Solvay ;
- votre nom (sauf si votre signalement est anonyme) ;
- toute autre information ou élément susceptible d'aider l'équipe d'enquête à vérifier les événements.

Ces questions vous seront posées lorsque vous ferez votre signalement au service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay.

4.4 Comment votre signalement est-il traité par Solvay ?

4.4.1 Procédure

1 - Accusé de réception

Vous recevrez un accusé de réception de votre signalement dans les 7 jours. Les signalements par le biais du service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay génèrent un numéro de dossier qui vous permet d'assurer facilement leur suivi.

2 - Analyse et suivi du signalement

Le Compliance Officer évaluera les informations fournies dans votre signalement et, le cas échéant, analysera le(s) manquement(s) signalé(s) et vérifiera s'il convient de mener une enquête approfondie.

Le Compliance Officer échangera avec vous, vous demandera des compléments d'informations si nécessaire, vous fournira un retour d'information et/ou assurera le suivi des nouveaux signalements potentiels.

Si vous avez choisi de rester anonyme, nous vous encourageons à consulter régulièrement le service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay pour connaître le statut de votre signalement (en cours ou clôturé) ou pour répondre à d'éventuelles questions supplémentaires.

3 - Enquête

Le Compliance Officer décidera si une enquête approfondie est nécessaire.

Le Compliance Officer prend la direction de l'enquête et pourra être assisté par des experts internes et/ou externes, le cas échéant.

Les enquêtes seront menées avec minutie en tenant dûment compte des principes (i) de confidentialité, (ii) d'anonymat (le cas échéant), (iii) d'objectivité et d'équité de toutes les parties concernées et (iv) d'absence de représailles.

4 - Retour d'information

Le Compliance Officer vous fournira un retour d'information approprié dans un délai raisonnable n'excédant pas trois mois à compter de la date de l'accusé de réception du signalement. Si l'enquête

POLITIQUE SPEAK UP

n'a pas pu être finalisée dans ce délai, il vous en informera. Le retour d'information sera communiqué dans le respect des obligations de confidentialité. Si votre signalement était anonyme, nous vous encourageons à consulter régulièrement son statut par le biais du service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay.

5 - Rapport d'enquête

À l'issue de l'enquête, le Compliance Officer, le cas échéant, établira un rapport décrivant les mesures à prendre. Le rapport peut être communiqué aux cadres supérieurs de Solvay sur la base du besoin d'en connaître uniquement.

Le rapport final comprendra les conclusions et les mesures à prendre :

- i. si l'infraction est démontrée, des mesures et des actions disciplinaires peuvent être prises dans le but d'y remédier et de protéger Solvay ; ou
- ii. si l'enquête montre qu'il n'y a pas ou pas suffisamment de preuves d'une infraction, aucune mesure ne sera prise. Une amélioration du processus ainsi qu'un retour d'information aux parties concernées peuvent toutefois être nécessaires.

4.4.2 Compliance Officers

Tous les signalements seront examinés et traités par des professionnels de la conformité indépendants, dévoués et formés. Ils font partie du département Ethics & Compliance de Solvay et rendent compte au Chief Ethics & Compliance Officer. Ils sont dûment formés pour mener des enquêtes et peuvent, en cas de besoin, demander l'aide d'experts internes ou externes. Ils traiteront le signalement de manière confidentielle dans toute la mesure du possible.

Chaque année, le Chief Ethics & Compliance Officer rend compte du programme Speak Up, des tendances et des données auprès du Comité d'audit du Conseil d'administration de Solvay dans le respect des obligations de confidentialité.

4.5 Conservation des données

Solvay et/ou la Société conservent tous les signalements reçus, dans le respect des exigences de confidentialité prévues à la section 5.1 de la présente politique.

5 Principes de la politique Speak Up

Cette politique repose sur les trois principes clés suivants : la confidentialité, l'anonymat et l'absence de représailles.

POLITIQUE SPEAK UP

5.1 Confidentialité

Solvay prend les mesures nécessaires pour s'assurer que les signalements et les informations susceptibles de révéler votre identité restent confidentiels et sont divulgués uniquement selon le besoin d'en connaître ou si les lois locales le prévoient. Les autres informations restent également confidentielles et ne peuvent être communiquées qu'en cas de besoin.

5.2 Anonymat

L'anonymat de l'auteur du signalement est expliqué à la section 4.2.

5.3 Protection contre les représailles

Quel que soit le mode utilisé pour signaler une infraction, vous bénéficiez d'une protection contre toute forme de représailles. Toute personne mentionnée à la section 2.1, qui signale de bonne foi une infraction à la loi, aux politiques et au Code d'intégrité des affaires conformément à la présente politique, sera protégée contre les représailles dans le cadre du programme Solvay Speak Up.

Toute personne, quelle que soit sa position, qui se livre à des représailles fera l'objet de mesures disciplinaires ou judiciaires conformément aux lois locales en vigueur.

6 Dispositions applicables aux pays de l'UE uniquement

6.1 Conformité avec la législation européenne et locale

La présente politique et les canaux et procédures de signalement susmentionnés sont conformes aux exigences de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (ci-après la « directive ») et des lois locales en vigueur.

6.2 Champ d'application matériel

Bien que la législation européenne et les lois locales puissent être plus restrictives, les canaux de signalement de Solvay permettent de signaler des violations réelles ou potentielles sur toutes les thématiques mentionnées à la section 2.2.

6.3 Canaux de signalement de Solvay

Voir la section 4.1.1. (Service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay) et 4.1.2 (Compliance Officers).

POLITIQUE SPEAK UP

Il est recommandé d'utiliser les canaux de signalement de Solvay mentionnés à la section 4.1. Pour la Belgique, la Bulgarie, l'Italie et la France, si vous ne vous sentez pas à l'aise d'utiliser les canaux de signalement de Solvay mentionnés à la section 4.1, vous pouvez faire votre signalement par l'intermédiaire du point de contact local (ci-après le « Whistleblowing Officer local »).

6.3.1. Canaux de signalement locaux

Vous pouvez utiliser les canaux suivants :

- entretien en face à face avec le Whistleblowing Officer local ;
- envoi d'un e-mail au Whistleblowing Officer local.

Vous trouverez les coordonnées des Whistleblowing Officers locaux à l'annexe 4.

6.3.2. Signalement anonyme

Pour un signalement anonyme, nous vous encourageons à utiliser le service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay. Ce service est doté d'une fonctionnalité spécifique qui permet d'effectuer des signalements anonymes d'une manière très simple et accessible.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise d'utiliser le service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay et que vous souhaitez néanmoins faire un signalement anonyme, vous pouvez le faire en adressant un e-mail au Whistleblowing Officer local par le biais d'un fournisseur de messagerie électronique (Outlook, Gmail, etc.), à partir duquel votre identité ne peut pas être déduite.

6.4. Procédure

Voir la section 4.4.1.

Nous vous encourageons vivement à utiliser les canaux de signalement de Solvay mentionnés à la section 4.1, car votre signalement sera traité par des professionnels de l'éthique et de la conformité indépendants, dévoués et formés.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec la procédure mentionnée au point 4.4.1, vous pouvez vous adresser au Whistleblowing Officer local et la procédure suivante s'appliquera.

Vous recevrez un accusé de réception de votre signalement dans les 7 jours suivant sa réception. Le Whistleblowing Officer local évaluera les informations fournies dans votre signalement et échangera avec vous, vous demandera des compléments d'informations si nécessaire, vous fournira un retour d'information et assurera le suivi des nouveaux signalements potentiels. Le Whistleblowing Officer local consulte le Compliance Officer pour mener une enquête. Le Whistleblowing Officer local vous fournira un retour d'information approprié dans un délai raisonnable n'excédant pas trois mois à compter de la

POLITIQUE SPEAK UP

date de l'accusé de réception du signalement. Si l'enquête n'a pas pu être finalisée, il vous en informera. Le retour d'information sera communiqué dans le respect des obligations de confidentialité.

6.5 Confidentialité et protection contre les représailles

La confidentialité et la protection contre les représailles prévues par la législation de l'UE et les lois locales des pays de l'UE ne s'appliquent qu'aux signalements d'infractions prévues par les lois locales. Solvay appliquera les mesures de protection supplémentaires prévues par la législation des pays de l'UE, si nécessaire.

6.6 Canaux de signalement externes

Vous pouvez utiliser un canal de signalement externe après avoir utilisé les canaux de signalement de Solvay, ou vous pouvez passer directement par les canaux de signalement externes si vous jugez que cela est plus approprié. Sachez que les canaux de signalement externes à Solvay ne peuvent être utilisés que pour signaler des violations relatives à des sujets bien définis. De plus amples informations sur ces canaux d'information externes sont disponibles à l'annexe 5.

7 Traitement des données personnelles

Dans le cadre des procédures de signalement internes, la Société est considérée avec Solvay comme co-responsable du traitement des données personnelles.

Dans ce contexte, les données personnelles peuvent également être communiquées à des prestataires de services externes, en particulier à Navex, le fournisseur de la plateforme du service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay, qui se chargera du traitement des données.

Tout traitement de données personnelles effectué en vertu de la présente politique sera réalisé conformément aux lois applicables en matière de protection des données personnelles, y compris le règlement général européen sur la protection des données (le « RGPD ») et les lois locales en matière de protection des données.

Les données personnelles suivantes peuvent être traitées dans le cadre d'un signalement : votre nom, votre fonction, la date de début de votre collaboration (le cas échéant), vos coordonnées et votre adresse électronique, sauf s'il s'agit d'un signalement anonyme, ainsi que celles des personnes impliquées dans l'infraction, ainsi que toute information identifiée ou identifiable que vous avez fournie et qui a été recueillie dans le cadre de l'enquête interne. Les données sont traitées dans le cadre du respect d'une obligation légale et/ou de l'intérêt légitime de la Société, dans la mesure où le canal de signalement interne dépasse les objectifs légaux, en particulier la détection des infractions, la sécurité et la conduite éthique de la Société et/ou de Solvay.

POLITIQUE SPEAK UP

Les données personnelles qui ne sont manifestement pas pertinentes pour le traitement d'un signalement ne sont pas collectées. Si elles le sont accidentellement, elles sont effacées dans les plus brefs délais. Les données pertinentes seront conservées jusqu'à l'expiration de l'infraction signalée et, en tout état de cause, pendant une période de cinq ans à compter du signalement.

Ces données peuvent également être transmises en dehors de l'Espace économique européen et/ou être accessibles à partir de pays situés en dehors de l'Espace économique européen par les entités de Solvay et ses sous-traitants impliqués dans le processus. Solvay a pris les mesures de protection appropriées pour assurer la sécurité des données. Vous pouvez demander des compléments d'informations à cet égard ainsi qu'une copie de la mesure de protection appliquée en exerçant vos droits comme indiqué ci-dessous.

Toutes les personnes dont les données personnelles sont traitées dans le cadre de signalements d'infractions disposent, dans les conditions légales applicables, d'un droit d'accès et de copie, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement des données (sous réserve qu'aucune limitation ne découle d'une obligation légale), d'un droit d'opposition (à moins que la base juridique soit une obligation légale), d'un droit de limitation du traitement et d'un droit de déposer plainte auprès de l'autorité de contrôle conformément à la législation en vigueur. Toutefois, ces droits peuvent être limités par les droits et libertés d'autrui, en particulier le droit de confidentialité de l'auteur du signalement et le droit de la Société de donner suite au signalement de manière appropriée.

Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles, consultez l'avis de confidentialité de Navex et la politique de confidentialité de Solvay (voir l'annexe 6).

8 Entrée en vigueur

La présente politique prend effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée indéterminée.

Solvay se réserve le droit de modifier la présente politique à tout moment, y compris, mais sans s'y limiter, en cas de changement de la législation applicable et/ou des besoins opérationnels.

Annexes :

- Annexe 1 : thématiques Speak Up et leur description
- Annexe 2 : service d'assistance dédié aux questions d'éthique
- Annexe 3 : Chief Ethics & Compliance Officer et Regional Compliance Officers
- Annexe 4 : Whistleblowing Officers locaux
- Annexe 5 : canaux de signalement externes
- Annexe 6 : avis et politique de confidentialité

POLITIQUE SPEAK UP

Annexe 1 Thématiques Speak Up et leur description

Matter type	Description
Comptabilité, audits, finances et opérations bancaires	Fait d'enregistrer et d'analyser systématiquement d'une manière contraire à l'éthique les transactions commerciales et financières liées aux pratiques comptables généralement reconnues et problèmes concernant des pratiques bancaires douteuses ou contraires à l'éthique. (Exemples : fausses déclarations de chiffre d'affaires, fausses déclarations de dépenses, fausses déclarations d'actifs, mauvaises applications des principes GAAP, transactions irrégulières, blanchiment d'argent, fraudes bancaires; abus de confiance; modification, fabrication, falsification ou contrefaçon de documents bancaires, rapports ou dossiers.)
Antitrust/Concurrence	Des accords, des ententes ou des arrangements conclus à l'oral ou à l'écrit avec d'autres partenaires commerciaux afin de déterminer des prix; boycotter des fournisseurs ou des clients particuliers; attribuer des produits, des territoires ou des marchés en échange d'informations sensibles sur le plan de la concurrence; des discussions sur les prix, les allocations ou les rabais commerciaux, les coûts, la concurrence, les plans ou les études de marketing, les plans et les capacités de production ou toute autre information confidentielle.
Corruption	Fait d'influencer le comportement d'autrui (partie publique ou privée) en lui offrant ou en lui promettant certains avantages (faveurs, paiements, cadeaux, loisirs), ce qui pourrait raisonnablement être interprété comme une tentative d'influencer indûment une décision.
	Utilisation non autorisée ou inadéquate des systèmes informatiques, des messageries électroniques ou du réseau Internet de la

POLITIQUE SPEAK UP

Utilisation des ordinateurs, des messageries électroniques et d'Internet et médias sociaux	Société, y compris les mentions de la société ou de ses salariés sur les médias sociaux.
Confidentialité et détournement	La confidentialité porte sur la protection de l'information non publique de nos clients et de la société et l'utilisation d'une telle information seulement à des fins commerciales légitimes. Le détournement porte sur l'utilisation non-autorisée ou inappropriée de droits de propriété intellectuelle de tiers, y compris les brevets, les marques de commerce, les copyrights et les secrets commerciaux.
Conflit d'intérêts	Un conflit d'intérêts désigne une situation dans laquelle une personne, telle qu'un fonctionnaire, un salarié ou un professionnel, présente un intérêt privé ou personnel suffisant pour sembler influencer l'exercice objectif de ses fonctions officielles ou professionnelles. (Par exemple, relations inappropriées avec un fournisseur, corruption, relations client inappropriées).
Confidentialité des données	Violation du devoir de conserver, protéger et traiter les informations personnelles dans le respect de la loi et des politiques actuelles.
Discrimination	Décisions ou traitement à l'égard des employés qui sont fondés sur des catégories protégées telles que la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, l'âge, le handicap, le genre et d'autres catégories protégées.
Questions de diversité, d'équité et d'inclusion	Tout type de discrimination ou de comportement non-inclusif envers un individu ou un groupe du fait de sa représentation d'identités et différences diverses.
Abus de confiance, vol, extorsion	Abus de confiance - Adapter (en tant que bien confié au soin de quelqu'un) de manière frauduleuse à l'usage propre de quelqu'un.

POLITIQUE SPEAK UP

	(Exemples : fausses écritures, détournement de fonds et mauvaise gestion d'espèces). Vol - fait de voler les biens d'un lieu ou d'une personne. Extorsion - Fait de voler, notamment la prise et le retrait frauduleux de biens personnels avec l'intention d'en priver le propriétaire légal.
Environnement, santé et sécurité	Violation de toute loi, réglementation, politique interne ou procédure liée à l'environnement concernant la manipulation ou l'élimination des matériaux dangereux ou la santé et la sécurité d'autres individus.
Fraude	Toute question liée à la fraude qui n'est pas énumérée ci-dessus, y compris la fraude sociale et fiscale.
Harcèlement et représailles	Le harcèlement désigne tout comportement ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant, menaçant ou offensant, y compris le harcèlement moral ou sexuel. Représailles pour avoir porté plainte ou fait un signalement, ou encore pour avoir participé à une enquête ou une procédure judiciaire liée à l'infraction présumée d'une politique ou de la loi.
Questions relatives aux ressources humaines	Les questions relatives aux ressources humaines incluent la rémunération, les avantages, le recrutement et les licenciements tant qu'elles n'impliquent pas d'infractions criminelles ou administratives.
Violation des droits de l'homme	Actions, omissions, activités, politiques ou pratiques qui portent atteinte aux Droits de l'Homme en violation de la loi ou des politiques de l'entreprise. Les comportements interdits comprennent, sans s'y limiter, le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains, les abus à l'encontre des travailleurs immigrés ou des sans-papiers.

POLITIQUE SPEAK UP

Délit d'initiés/violation des lois sur les valeurs immobilières	Infraction, transgression; notamment violation des règles définies par les lois sur les valeurs immobilières ou de la politique interne.
Commerce international/conformité commerciale	Violation des lois sur l'import et l'export, de la politique ou des procédures d'entreprise relatives au contrôle des exports (double usage/militaire), contrôle commercial (précurseurs chimiques, substances chimiques dangereuses, etc.) et sanctions économiques. Par exemple, transactions impliquant un pays sous embargo, une personne morale sanctionnée et exportation de produits ou transfert de technologies sans les permis appropriés.
Inconduite ou comportement inapproprié	Action fautive intentionnelle; spécifiquement: violation délibérée d'une loi ou d'une norme.
Abus de stupéfiants	L'abus de stupéfiant se définit comme la mauvaise utilisation de drogues légales et illégales y compris l'alcool. (Les exemples incluent : cocaïne, narcotiques, marijuana, stimulants)
Violence ou menace	La violence est une expression de l'intention d'infliger des blessures, des dommages, de la malveillance envers une personne ou leur propriété. (Les exemples incluent : direct, voilé, conditionnel, violent)
Autre	Tout type d'intérêt public qui n'a pas été identifié dans la liste ci-dessus, y compris les infractions pénales, la violation du droit de l'UE applicable ou de la législation nationale.

POLITIQUE SPEAK UP

Annexe 2 Service d'assistance dédié aux questions d'éthique de Solvay

1 Signalement par téléphone

Le service téléphonique est disponible dans tous les pays où Solvay opère. Cependant, selon le lieu, l'auteur du signalement doit suivre différentes étapes pour joindre un opérateur dans sa langue.

1.1 Appel direct

Les pays ci-dessous disposent d'un numéro de contact direct. Dans ce cas, vous n'avez aucune démarche supplémentaire à effectuer. Il vous suffit de composer le numéro de téléphone correspondant à votre pays :

PAYS	NUMÉROS	PAYS	NUMÉROS
Argentine	0800-444-1353	Mexique	001-877-978-0053
Australie	1-800-09-4082	Pays-Bas	0800-023-1041
Autriche	0800-295-594	Nouvelle-Zélande	0800-447737
Belgique	0800-7-2087	Norvège	800 25 062
Brésil	0800-891-4445	Pérou	(0800) 78357
Canada	8882976882	Pologne	0-0-800-111-1701
Colombie	01-800-5189515	Portugal	800-811117
République tchèque	800-142-550	Arabie saoudite	800 850 0460
Danemark	80-882809	Serbie	0800 500401
Finlande	0800-1-14945	Singapour	800-1204201
France	0800-914445	Afrique du Sud	080-09-92604
Allemagne	0800-181-0779	Espagne	900-97-1017
Grèce	00800-12-6576	Suède	020-10 93 50
Hong Kong	800 933 816	Suisse	0800-562907
Hongrie	06-800-17199	Taiwan	00801-13-7956
Indonésie	007-803-321-8254	Thaïlande	001-800-11-002-1519
Irlande	1 800 903 353	Ukraine	0800 805 140
Italie	800-788671	Émirats Arabes Unis	800 0320479
Jamaïque	1 (877) 308-5148	Royaume-Uni	0808-234-4113
Kazakhstan	8 (800) 080-83-41	Uruguay	000-413-598-5523
Lettonie	80 003 966	États-Unis	8882976882
Luxembourg	800 22 991	Venezuela	0800-1-00-4586
Malaisie	1-800-81-6657	Vietnam	120-11067

1.2 Appel en 1 étape

Les pays ci-dessous disposent d'un numéro de contact direct, mais celui-ci dépend de l'opérateur téléphonique.

PAYS	NUMÉROS
Chine	Chine (Unicom/Netcom) 10-800-711-0809 Chine (Telecom) 10-800-110-0751

POLITIQUE SPEAK UP

Inde	000-800-100-1071 000-800-001-6112 *les deux lignes sont ouvertes à tous les opérateurs
Japon	Japon (KDDI) 00531-11-4794 Japon (Softbank Telecom) 0066-33-801246 Japon (Softbank Telecom) 0066-33-112647 Japon (NTT) 0034-800-900119
Corée du Sud	Corée (Dacom) 00308-110-480 Corée (Telecom) 00798-14-800-6599 Corée (Telecom) 00798-1-1-009-8084

1.3 Appel en 2 étapes

Pour les pays ci-dessous, veuillez

choisir votre opérateur téléphonique et, à l'invite en anglais « Please enter the number you are calling now », composez le 888-297-6882.

Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser cette méthode, veuillez choisir l'une des autres options énumérées ci-dessus.

PAYS	NUMÉROS
Bulgarie	À partir d'une ligne externe, composez le numéro d'accès direct correspondant à votre emplacement : Bulgarie 00-800-0010 À l'invite en anglais, composez le 888-297-6882
Croatie	À partir d'une ligne externe, composez le numéro d'accès direct correspondant à votre emplacement : Croatie 0800-220-111 À l'invite en anglais, composez le 888-297-6882
Guatemala	À partir d'une ligne externe, composez le numéro d'accès direct correspondant à votre emplacement : Guatemala (Claro) 999-9190 À l'invite en anglais, composez le 888-297-6882
Roumanie	À partir d'une ligne externe, composez le numéro d'accès direct correspondant à votre emplacement : Roumanie (Telekom Romania) 0808-03-4288 À l'invite en anglais, composez le 888-297-6882
Turquie	À partir d'une ligne externe, composez le numéro d'accès direct correspondant à votre emplacement : Turquie 0811-288-0001 À l'invite en anglais, composez le 888-297-6882
Égypte	À partir d'une ligne externe, composez le numéro d'accès direct correspondant à votre emplacement : Égypte (cellulaire) 02-2510-0200 Égypte (Le Caire) 2510-0200 À l'invite en anglais, composez le 888-297-6882
Russie	À partir d'une ligne externe, composez le numéro d'accès direct correspondant à votre emplacement : Fédération de Russie 8^10-800-110-1011 Fédération de Russie (Moscou) 8^495-363-2400

POLITIQUE SPEAK UP

	Fédération de Russie (hors Moscou) 8^495-363-2400 Fédération de Russie (hors Saint-Petersbourg) 8^812-363-2400 Fédération de Russie (Saint-Petersbourg) 8^812-363-2400 À l'invite en anglais, composez le 888-297-6882
--	---

POLITIQUE SPEAK UP

1.4 Autres pays

Pour les pays ci-dessous, il n'existe pas de numéro de téléphone. Veuillez utiliser l'un des autres canaux énumérés ci-dessus.

- Congo (République démocratique du Congo)
- Mongolie
- Maroc
- Zambie

2 Signalement en ligne

Vous pouvez faire un signalement en ligne :

- en accédant à l'URL du site Web d'accueil à l'aide d'un ordinateur (<https://secure.ethicspoint.eu/domain/media/en/gui/34618/index.html>) ;
- en utilisant un téléphone portable et
 - (i) en accédant à l'URL du site Web d'accueil (<https://solvay.navexone.com/>), ou
 - (ii) en scannant le QR code :



POLITIQUE SPEAK UP

Annexe 3 Chief Ethics & Compliance Officer et Regional Compliance Officers

Chief Ethics & Compliance Officer	Nom : Darya Shatova Tél. : +32 4 7140 1198 E-mail : darya.shatova@solvay.com
--	---

Régions	Regional Compliance Officers
EMEA / APAC	Nom : Christelle Genin Tél. : +33 4 3724 8615 E-mail : christelle.genin@solvay.com
LATAM / NAM	Nom : Flavio Macias Tél. : +55 11 99979 0901 E-mail : flavio.macias@solvay.com

POLITIQUE SPEAK UP

Annexe 4 Whistleblowing Officers locaux

[Retrouvez ici](#) les lanceurs d'alerte locaux désignés.

POLITIQUE SPEAK UP

Annexe 5 Canaux de signalement externes

Pays de l'UE	Canaux de signalement externes
Belgique	Le coordinateur fédéral est désigné par le législateur belge pour coordonner les signalements externes. Il est chargé de recevoir les signalements externes, de vérifier leur recevabilité et de les transmettre pour enquête à l'autorité compétente, qui varie selon l'objet du signalement. Exceptionnellement, le coordinateur fédéral peut également mener l'enquête approfondie. Les coordonnées du coordinateur fédéral sont les suivantes : Adresse : Leuvenseweg 48 bus 6, 1000 Bruxelles Signalement en ligne : https://www.federaalombudsman.be/fr/formulairesignalement E-mail : integrity@federalombudsman.be Téléphone : 02 289 27 04 Les signalements peuvent également être adressés directement aux autorités suivantes : 1° Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie 2° Service public fédéral Finances 3° Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement 4° Service public fédéral Mobilité et Transports 5° Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale 6° Service public fédéral Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes 7° Agence fédérale de contrôle nucléaire 8° Agence fédérale des médicaments et des produits de santé 9° Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire 10° Autorité belge de la concurrence 11° Autorité de protection des données 12° Autorité des services et marchés financiers 13° Banque nationale de Belgique 14° Collège de supervision des réviseurs d'entreprise 15° Autorités visées à l'article 85 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces 16° Comité national de sécurité pour la fourniture et la distribution d'eau potable 17° Institut belge des services postaux et des télécommunications 18° Institut national d'assurance maladie-invalidité 19° Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants 20° Office national de l'emploi 21° Office national de la sécurité sociale 22° Service d'information et de recherche sociale 23° Service autonome de coordination anti-fraude (CAF) 24° Inspection maritime (BMI)
Bulgarie	Les signalements entrant dans le champ d'application de la loi bulgare sur la protection des lanceurs d'alerte peuvent également être soumis via (1) le canal de signalement interne de Solvay ; ou (2) le canal de signalement externe de la Commission pour la protection des données personnelles (la « CPDP »), ou les deux. Afin d'empêcher rapidement une infraction ou de remédier à ses conséquences, le signalement doit être soumis en priorité par le biais du canal de signalement interne, sauf si l'auteur du signalement risque de faire l'objet de représailles discriminatoires ou si aucune mesure efficace ne sera prise pour vérifier le signalement en vue de remédier à l'infraction. Le signalement peut être soumis à la CPDP : - par écrit : - par e-mail à l'adresse whistleblowing@cpdp.bg

POLITIQUE SPEAK UP

	- par courrier à l'adresse suivante : Sofia 1592, 2 Prof. Tsvetan Lazarov Blvd. - oralement : - sur le site de la CPDP : Sofia 1592, 2 Prof. Tsvetan Lazarov Blvd. Des informations sur les signalements externes sont également disponibles en bulgare sur le site Web de la CPDP : https://www.cdpd.bg/?p=sub_rubric&aid=285.
--	--

POLITIQUE SPEAK UP

France	Vous pouvez choisir d'effectuer un signalement externe, soit après un signalement interne, soit directement, à l'une des autorités suivantes : ■ Défenseur des droits, qui traitera le signalement s'il relève de sa compétence (discrimination notamment), ou qui l'orientera vers la ou les autorités les mieux placées pour le traiter : - par courrier : Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris Cedex 07 - par e-mail en utilisant le formulaire prévu à cet effet : Choix du/des motif(s) (defenseurdesdroits.fr) ■ autorités judiciaires, notamment le procureur général ; ■ institution, organe, bureau ou agence de l'Union européenne compétent pour collecter des informations sur les violations relevant du champ d'application de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 ; ■ une des autorités énumérées à l'annexe du décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022, notamment, dans un cadre professionnel : - DGT (Direction générale du travail) pour les relations individuelles et collectives et les conditions de travail : - par courrier : Direction générale du travail, Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, 39-43 quai André Citroën, 75015 Paris, France - par e-mail : alerte-travail@travail.gouv.fr - DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) pour l'emploi et la formation : - par courrier : Ministère du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Pôle juridique, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS SP 07 - par voie électronique en utilisant le téléservice proposé : Dispositif de recueil des signalements externes dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION - CNIL pour la protection de la vie privée et des données personnelles : - par courrier : 3, place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07
--------	--

POLITIQUE SPEAK UP

	- par voie électronique en utilisant le téléservice proposé (Adresser une plainte à la CNIL CNIL) - par téléphone : 01 53 73 22 22
Allemagne	En Allemagne, il existe trois autorités auprès desquelles il est possible d'effectuer un signalement en vertu de la loi allemande sur les lanceurs d'alerte (Hinweisgeberschutzgesetz). Chaque autorité est en charge des signalements relatifs à des domaines de compétences spécifiques. Chaque autorité a mis en place son propre système d'alerte, qui peut être consulté et complété en ligne. Dans chaque

POLITIQUE SPEAK UP

système, le signalement peut être fait nominativement ou anonymement. Les signalements peuvent également être soumis par courrier, par téléphone ou en personne. Les coordonnées des personnes à contacter sont indiquées ci-dessous :

I. Office fédéral de la justice (OFJ)

L'Office fédéral de la justice est compétent pour les signalements au titre de l'article 20, paragraphe 4 de la loi sur les lanceurs d'alerte.

1) Par le biais du système d'alerte électronique

Le système d'alerte de l'OFJ est accessible à l'adresse :

https://www.bundesjustizamt.de/DE/Meldestelle/Bundes/Meldestelle/Bundes_node.html

2) Par courrier (en allemand ou en anglais) :

Bundesamt für Justiz

Externe Meldestelle des Bundes

53094 Bonn

3) Par téléphone (en allemand ou en anglais) :

Le canal de signalement externe accepte les signalements par téléphone du lundi au jeudi de 9 h 00 à 15 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 13 h 00.

0228 99 410-6644

4) En personne (en allemand ou en anglais) :

Le canal de signalement externe accepte également les signalements en personne. Veuillez prendre rendez-vous par écrit ou par téléphone (du lundi au jeudi de 9 h 00 à 15 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 13 h 00).

II. Autorité fédérale de surveillance financière (BaFin)

Les signalements peuvent être soumis à la BaFin conformément à l'article 21, paragraphe 1 de la loi sur les lanceurs d'alerte.

1) Par le biais du système d'alerte électronique

Le système d'alerte de l'autorité fédérale de surveillance financière (BaFin) est accessible à l'adresse :

<https://www.bkms-system.net/bkwebanon/report/clientInfo?cin=2BaF6&c=-1&language=eng>

2) Par courrier (en allemand ou en anglais)

Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht

POLITIQUE SPEAK UP

	Hinweisgeberstelle Graurheindorfer Straße 108 53117 Bonn 3) Par téléphone (en allemand ou en anglais) Le canal d'alerte de la BaFin accepte les signalements par téléphone du lundi au jeudi de 9 h 00 à 15 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 13 h 00. 0228 / 4108 - 2355 4) En personne (en allemand ou en anglais) Le canal d'alerte accepte également les signalements en personne. Veuillez prendre rendez-vous par téléphone (du lundi au jeudi de 9 h 00 à 15 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 13 h 00) III. Office fédéral des ententes (Bundeskartellamt) La compétence de l'Office fédéral des ententes découle de l'article 22 de la loi sur les ententes. 1) Par le biais du système d'alerte électronique Le système d'alerte de l'Office fédéral des ententes est accessible à l'adresse : https://www.bkms-system.net/bkwebanon/report/channels?id=bkarta&language=ger 2) Par courrier (en allemand ou en anglais) Bundeskartellamt - Externe Meldestelle - Kaiser-Friedrich-Str. 16 53113 Bonn 3) Par téléphone (en allemand ou en anglais) Le bureau des signalements externes du Bundeskartellamt est joignable par téléphone : Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 15 h 00 Le vendredi de 9 h 00 à 14 h 00 0228 / 9499 5980. 4) Par e-mail (en allemand ou en anglais) E-mail : Externe-Meldestelle@bundeskartellamt.bund.de
--	--

POLITIQUE SPEAK UP

Italie	Vous pouvez effectuer un signalement par le biais du canal de l'ANAC (« Autorità Nazionale Anticorruzione », https://www.anticorruzione.it/-/whistleblowing), si, au moment du signalement, l'une des conditions suivantes est remplie : - vous avez déjà fait un signalement à Solvay conformément à la politique « Speak Up » et aucune suite n'y a été donnée ; - vous avez des motifs raisonnables de croire que, si vous faites un signalement conformément à la politique Speak Up, il ne sera pas suivi d'effets ou il pourrait entraîner un risque de représailles ; vous avez des motifs raisonnables de croire que la violation que vous signalez peut constituer un danger imminent ou manifeste pour l'intérêt public.
Pologne	Un informateur/lanceur d'alerte a le droit de soumettre aux autorités publiques compétentes des informations relatives à une violation de la loi.
Portugal	La loi portugaise prévoit qu'au moins les entités suivantes doivent disposer d'un canal de signalement externe : a) ministère public ; b) police criminelle ; c) Banque du Portugal ; d) toute autre autorité administrative indépendante ; e) instituts publics ; f) services d'inspection générale et organismes similaires, et autres services centraux de l'administration directe de l'État jouissant d'une autonomie administrative ; g) autorités locales ; et h) associations publiques.
Espagne	Rien dans cette politique ne vous empêche de vous adresser directement à une autorité compétente pour lui faire part de vos préoccupations sans passer d'abord par la procédure interne décrite dans cette politique. L'autorité compétente varie d'une juridiction à l'autre. En Espagne, il s'agira de l'Autorité indépendante de protection des lanceurs d'alerte (Autoridad Independiente de Protección del Informante, A.A.I.). Toute personne physique peut lui signaler une action ou une omission entrant dans le champ d'application de la loi 2/2023 du 20 février, soit directement, soit après en avoir informé Solvay par le biais du canal de signalement.
Pays-Bas	Il est préférable de signaler d'abord les suspicions d'actes répréhensibles à votre organisation. Solvay pourra alors donner immédiatement suite au signalement, mettre fin à tout acte répréhensible dans les plus brefs délais et prendre des mesures pour empêcher tout acte répréhensible à l'avenir. Toutefois, il n'est pas obligatoire d'effectuer d'abord un signalement interne. Si, pour quelque raison que ce soit,

POLITIQUE SPEAK UP

vous préférez utiliser directement un canal de signalement externe, vous pouvez le faire. Vous pouvez signaler l'objet de votre suspicion à une autorité compétente (inspection ou superviseur, par exemple). Si vous choisissez de faire un signalement externe, vous aurez droit à la même protection que pour un signalement interne.

Pour signaler en externe une suspicion d'acte répréhensible, vous pouvez contacter les autorités compétentes suivantes :

- Autorité chargée des lanceurs d'alerte (en néerlandais : *Huis voor klokkenluiders* (HvK)) : [Ik vermoed een misstand | Huisvoorklokkenluiders](#) ;
- Autorité des consommateurs et des marchés (en néerlandais : *Autoriteit Consument en Markt* (ACM)) : [Bescherming klokkenluiders | ACM.nl](#) ;
- Autorité des marchés financiers (en néerlandais : *Autoriteit Financiële Markten* (AFM)) : [Bescherming klokkenluiders \(afm.nl\)](#) ;
- Banque centrale néerlandaise (en néerlandais : *de Nederlandsche Bank N.V.* (DNB)) : [Contact en veelgestelde vragen \(dnb.nl\)](#) ;
- Inspection de la santé et de la jeunesse (en néerlandais : *Inspectie gezondheidszorg en jeugd* (IGJ)) : [Melden over uw werkgever \(klokkenluidersmelding\) | Inspectie Gezondheidszorg en Jeugd \(igj.nl\)](#) ;
- Autorité néerlandaise des soins de santé (en néerlandais : *Nederlandse Zorgautoriteit* (Nza)) : [Meldpunt misstanden bij zorgaanbieders of zorgverzekeraars \(klokkenluiders\) | Contact | Nederlandse Zorgautoriteit \(nza.nl\)](#) ;
- Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (en néerlandais : *Autoriteit Nucleaire Veiligheid en Stralingsbescherming* (ANVS)) : [Overtreding of misstand melden | Autoriteit NVS \(en anglais\)](#) ;
- Autorité néerlandaise de protection des données (en néerlandais : *Autoriteit persoonsgegevens* (AP)) : [Autoriteit Persoonsgegevens](#) ;
- Inspection de l'environnement et des transports (en néerlandais : *de Inspectie Leefomgeving en Transport* (ILT)) : [Home | Inspectie Leefomgeving en Transport \(ILT\) \(ilent.nl\)](#) ;
- Autorité néerlandaise du travail (en néerlandais : *Nederlandse Arbeidsinspectie* (NLA)) : [Accueil | Nederlandse Arbeidsinspectie \(nlarbeidsinspectie.nl\)](#) ;
- Autorité néerlandaise de l'alimentation et des produits (en néerlandais : *Nederlandse Voedsel- en Warenautoriteit* (NVWA)) : [Home | NVWA](#).

Les autorités ci-dessus ont toutes leur propre domaine de compétence pour enquêter sur un signalement de suspicion d'acte répréhensible. Si aucune autorité spécifique n'est compétente au regard de l'objet du signalement de suspicion d'acte répréhensible, l'Autorité chargée des lanceurs d'alerte est autorisée à enquêter sur le signalement.

POLITIQUE SPEAK UP

Annexe 6 Avis et politique de confidentialité

Note d'informations générales pour les employés de Solvay

Pour la France, retrouvez-le [ici](#).

Pour la Belgique, retrouvez-le [ici](#).

Pour le Luxembourg, retrouvez-le [ici](#).

POLITIQUE SPEAK UP

Politique de confidentialité

Introduction

Solvay vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses produits et services, et de votre visite sur ses sites Web. Le groupe Solvay (ci-après dénommé « nous ») s'engage fermement à préserver vos données personnelles lorsque vous visitez ses sites Web et souhaite que vous n'éprouviez aucune appréhension lors de cette visite. La protection de votre vie privée et le traitement de vos données personnelles reçoivent toute notre attention dans le cadre de nos processus commerciaux. Nous mettons tout en œuvre pour que les données que vous nous fournissez restent confidentielles et ne soient utilisées qu'aux fins décrites dans la présente politique. Les données personnelles que nous collectons sont traitées par nos soins, conformément aux dispositions légales en vigueur dans les pays où les sites Web sont gérés. La présente politique de confidentialité couvre également le traitement des données des clients et des partenaires, applicable à l'ensemble de l'entreprise Solvay. Le site Web de Solvay peut toutefois inclure des liens redirigeant le visiteur vers d'autres sites Web qui ne sont pas couverts par la présente politique de confidentialité. En ce qui nous concerne, nous nous efforçons de respecter votre vie privée ainsi que la confidentialité de vos données personnelles.

La présente politique de confidentialité (ci-après dénommée la « politique ») décrit les données personnelles collectées ou générées et traitées lorsque vous utilisez les sites Web de Solvay (ci-après dénommés les « sites Web »). Exemples de sites Web : le site Web de notre entreprise solvay.com ou nos sites Web locaux solvay.fr et solvay.de. Cette politique décrit les types de données personnelles qui sont collectées lorsque vous utilisez nos sites Web et la manière dont vos données personnelles sont utilisées, partagées et protégées. Elle explique également les choix qui s'offrent à vous en ce qui concerne vos données personnelles ainsi que les moyens mis à votre disposition pour nous contacter en cas de questions, de demandes ou de plaintes.

Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?

Solvay S.A. est l'entité de Solvay principalement responsable du traitement de vos données personnelles collectées sur ses sites Web.

Solvay S.A. peut partager votre demande avec la ou les filiales Solvay concernées du Groupe Solvay ; celles-ci respecteront les principes décrits dans la présente politique et vous informeront de leur identité en temps utile.

Quelles sont les informations que nous recueillons et quand ?

Nous vous demandons certaines données personnelles dans le but de vous fournir les produits ou services que vous recherchez. Par exemple, lorsque vous renouvelez une commande, demandez à recevoir des informations, créez un compte, vous abonnez à nos lettres d'information ou interagissez avec nos sites Web. On entend notamment par données personnelles :

POLITIQUE SPEAK UP

-
- vos coordonnées, en ce compris vos prénom, nom, adresse e-mail, entreprise, fonction, numéro de téléphone et adresse postale ;
 - vos informations de connexion et de compte (le cas échéant) ;
 - toute autre information personnelle nécessaire.

Il vous incombe de veiller à ce que les données personnelles que vous fournissez soient vraies, correctes, non ambiguës et actualisées.

Lorsque vous interagissez avec nos sites Web, les données sont automatiquement collectées et partagées avec Solvay via les plates-formes technologiques qui fournissent l'expérience de navigation. Par exemple, votre navigateur Web ou votre appareil mobile peut partager certaines données avec Solvay, car ces appareils interagissent avec les sites Web de Solvay. Vous trouverez plus d'informations sur ces pratiques dans notre [politique relative aux cookies](#). Ces données comprennent les éléments suivants :

- ID des appareils, accès au réseau, système d'exploitation ;
- cookies, adresses IP, en-têtes de référence, données d'identification de votre navigateur Web et sa version, balises et tags Web.

Pourquoi et comment traitons-nous vos données personnelles ?

Nous utilisons les données personnelles que nous collectons auprès de vous de la manière suivante :

- **Pour fournir les fonctionnalités des sites Web que vous demandez**

Lorsque vous utilisez nos sites Web, nous utilisons vos données pour fournir le produit ou le service que vous avez sélectionné. Par exemple, si vous soumettez une demande sur solvay.com, nous utiliserons les coordonnées que vous nous avez fournies pour communiquer avec vous au sujet de votre demande. Ce traitement de vos données personnelles sera basé sur notre intérêt légitime à vous envoyer nos communications, ou sur le fait qu'il est nécessaire pour prendre des mesures à votre demande avant et lors de la conclusion d'un contrat avec vous, selon le cas.

Vous pouvez toujours vous désabonner à tout moment en cliquant sur le lien de désabonnement figurant dans chaque communication marketing que nous vous adressons.

Dans de nombreux cas, pour utiliser des fonctionnalités particulières de nos sites Web, vous devrez peut-être fournir à Solvay des données supplémentaires ou votre consentement pour utiliser des données particulières d'une certaine manière. Nous ne serons pas en mesure de fournir ces fonctionnalités si vous ne nous autorisez pas à traiter vos données personnelles.

- **Pour communiquer des informations sur nos produits, services, événements et à d'autres fins promotionnelles**

Lorsque vous créez un compte d'utilisateur Solvay, nous pouvons utiliser les informations que vous fournissez ainsi que des informations provenant d'autres sources de Solvay, telles que votre utilisation des sites Web de Solvay, vos visites et votre participation à des événements organisés par Solvay (éventuellement par l'intermédiaire d'autres filiales de Solvay) pour vous envoyer des communications

POLITIQUE SPEAK UP

personnalisées sur des produits et des services susceptibles de vous intéresser. Le traitement de vos données personnelles sera basé sur votre consentement à l'utilisation de cookies comportementaux et publicitaires, et sur notre intérêt légitime à vous envoyer nos communications. Vous pourrez toujours vous désabonner à tout moment en cliquant sur le lien de désabonnement figurant dans chaque communication que nous vous adressons.

- **Pour poursuivre, améliorer et maintenir nos activités, et améliorer nos produits et nos services**

Nous pouvons utiliser les données que vous nous fournissez pour poursuivre les activités de notre entreprise. Par exemple, lorsque vous renouvelez une commande, nous pouvons utiliser ces informations à des fins de comptabilité, d'audit et d'autres fonctions internes. Autre exemple : lorsque vous postulez chez Solvay, nous pouvons utiliser vos données à des fins de statistiques en matière de ressources humaines. Le traitement de vos données personnelles est effectué sur la base de notre intérêt légitime à poursuivre et à améliorer nos activités, et à améliorer nos produits et services.

POLITIQUE SPEAK UP

- À des fins de recherche et d'analyse d'ordre général

Nous utilisons des données sur la façon dont nos visiteurs utilisent nos sites Web et nos services pour comprendre le comportement ou les préférences des utilisateurs. Par exemple, nous pouvons utiliser des informations sur la façon dont les visiteurs de solvay.com recherchent et trouvent des produits. Nous le faisons afin de déterminer le meilleur moyen de présenter nos produits et nos offres. Le traitement de vos données personnelles sera basé sur votre consentement à l'utilisation de cookies comportementaux, ainsi que sur notre intérêt légitime à analyser l'utilisation de notre site Web où une technologie de suivi autre que les cookies est utilisée.

- Autres objectifs

Nous pouvons également utiliser vos données personnelles d'autres manières en vous en informant spécifiquement au moment de la collecte et devons obtenir votre consentement le cas échéant.

À qui communiquons-nous vos données personnelles ?

Nous pouvons partager vos données personnelles avec les filiales de Solvay aux fins décrites ci-dessus, conformément aux informations fournies au moment de la collecte de vos données personnelles.

Les prestataires de services tiers peuvent également traiter des données personnelles pour le compte de Solvay. Par exemple pour traiter les candidatures à des offres d'emploi, les expéditions et les livraisons, gérer et assurer la maintenance de nos données, distribuer des e-mails, effectuer des recherches et des analyses, gérer les relations avec la clientèle, gérer la marque et les promotions sur les produits ainsi qu'exécuter l'administration de certains services et fonctionnalités.

Comment protégeons-nous et gérons-nous vos données personnelles ?

Chez Solvay, nous prenons la sécurité de vos données très au sérieux. L'entreprise a mis en place des politiques et des contrôles internes pour s'assurer que vos données ne sont pas perdues, détruites par mégarde, utilisées à mauvais escient ou divulguées, et qu'elles ne sont pas consultées, sauf par ses collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Veuillez lire la [politique de Solvay en matière de protection des données](#) afin de prendre connaissance de la manière dont Solvay gère les données personnelles d'une manière générale. L'accès aux bases de données ou aux systèmes contenant des données vous concernant est limité aux utilisateurs autorisés.

Nous prenons les mesures qui s'imposent pour préserver la confidentialité de vos données personnelles. Nous utilisons diverses méthodes pour garantir la sécurité de vos données et empêcher des personnes extérieures de les consulter, notamment le cryptage SSL (Secure Socket Layer) et les pare-feu.

Lorsque nous faisons appel à des tiers pour traiter des données personnelles, ceux-ci le font sur la base d'instructions écrites. En fait, ils sont soumis à un devoir de confidentialité et sont tenus de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données afin d'accomplir leurs missions respectives.

POLITIQUE SPEAK UP

Nous pouvons divulguer vos données à des tiers (1) pour nous conformer à une loi exigeant une telle divulgation ; (2) pour protéger la sécurité personnelle du public et des utilisateurs ; (3) pour protéger la sécurité nationale ; (4) pour faire respecter nos droits dans le cadre de litiges ou d'enquêtes ; (5) pour prévenir un délit.

Transferts internationaux de données

Les données personnelles que nous collectons ou générons dans le cadre de la gestion de nos sites Web seront essentiellement stockées dans l'UE. Toutefois, certains des destinataires avec lesquels Solvay partage vos données personnelles peuvent être situés dans d'autres pays que celui dans lequel vos données personnelles ont été initialement collectées. Il se peut que les lois de ces pays n'offrent pas le même niveau de protection des données que celui du pays dans lequel vous avez initialement fourni vos données. Néanmoins, lorsque nous transférons vos données personnelles à des destinataires dans d'autres pays, y compris aux États-Unis, nous protégeons ces informations comme décrit dans la présente politique et conformément aux lois en vigueur.

Si vous vous trouvez dans l'Espace économique européen (« EEE ») ou en Suisse, nous prenons des mesures pour nous conformer aux exigences légales applicables et assurer une protection adéquate pour le transfert de données personnelles à des destinataires situés dans des pays en dehors de l'EEE ou de la Suisse, par exemple par le biais d'accords de transfert de données basés sur les clauses types de la Commission européenne.

Conservation de vos données

Nous conservons vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels nous les recueillons, sauf disposition légale contraire. La durée de conservation de vos données personnelles peut varier en fonction de la finalité de la collecte. Pour fournir les fonctionnalités des sites Web que vous recherchez, nous pouvons conserver vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire, mais pas plus longtemps que la période de prescription applicable par la suite. Nous conserverons vos données personnelles jusqu'à ce que vous retiriez votre consentement ou pendant une durée maximale de trois ans après notre dernier contact avec vous ou la fin de notre contrat avec vous dans le but de vous communiquer des informations sur nos produits, services et événements et à d'autres fins promotionnelles. Les données personnelles utilisées pour poursuivre, améliorer et maintenir notre activité, et améliorer nos produits et nos services peuvent être conservées pendant la durée de la fourniture des produits ou des services, mais pas plus longtemps que la période de prescription applicable par la suite. Nous conserverons vos données personnelles pendant trois ans au maximum à compter de la date de leur collecte à des fins de recherche et d'analyse d'ordre général.

Avez-vous le droit d'accéder à vos données personnelles, de les modifier ou de les effacer ?

Vous avez le droit d'accéder aux données personnelles que vous avez fournies, de les modifier, de les effacer, de demander leur restriction ou leur portabilité ou de vous opposer à leur traitement, gratuitement et à tout moment, et vous pouvez nous demander d'effacer vos données personnelles en votre nom. Lorsque la collecte et le traitement de vos données personnelles nécessitent votre consentement, vous avez le droit de retirer votre consentement à l'utilisation de vos données personnelles.

POLITIQUE SPEAK UP

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de surveillance compétente.

Nous ne sommes pas responsables des tiers qui ont eu accès à vos données à partir d'une autre source que notre base de données, y compris s'ils ne suppriment pas vos coordonnées de leurs bases de données.

Nous ne garantissons pas que nos services seront disponibles en permanence. En cas d'interruption, nous ne sommes pas responsables de la perte éventuelle de vos données personnelles.

Nous nous réservons le droit d'effacer vos données sans votre consentement et nous ne sommes pas responsables de la perte ou de la suppression éventuelle de vos données personnelles.

Si vous souhaitez ne plus recevoir de communication de la part de Solvay, veuillez cliquer sur le lien « Se désabonner » au bas de l'un de nos e-mails.

Vous pouvez nous contacter pour exercer vos droits en utilisant les coordonnées figurant dans la section « Questions et commentaires » ci-dessous ou en envoyant un e-mail à privacy@solvay.com.

Programme de marketing par e-mail

Solvay utilise Pardot, la plate-forme d'automatisation de campagnes de marketing fournie par Salesforce.com Inc. qui évalue les activités des visiteurs et des clients potentiels sur les pages de renvoi et sur le site Web en plaçant des cookies publicitaires sur leurs navigateurs. Si vous acceptez de rejoindre notre programme de marketing, Pardot ajoute des données à votre profil d'utilisateur, en fonction des préférences et des goûts que vous avez dévoilés en naviguant sur nos sites Web, en lisant des e-mails et en téléchargeant du matériel éducatif. De cette façon, nous sommes en mesure de mieux adapter le processus de sélection des produits.

Pardot suit les activités des visiteurs et des prospects sur solvay.com et sur les pages de renvoi de Pardot en installant des cookies sur votre navigateur avec votre consentement préalable. Ces cookies sont configurés pour mémoriser vos préférences (comme les valeurs des champs des formulaires) lorsque vous revenez sur notre site Web. Pardot crée également un cookie pour les utilisateurs connectés afin de conserver leur session et de mémoriser la table des règles de filtrage. [Pour plus d'informations](#) sur les cookies, veuillez consulter notre [politique relative aux cookies](#).

Vous pouvez vous désabonner de ce programme marketing à tout moment en visitant [cette page de désabonnement](#) et en nous communiquant votre adresse e-mail.

Utilisation des sites Web de Solvay avec des tiers

Nos sites Web vous permettent d'interagir avec une grande variété d'autres produits et services numériques. Par exemple, nos sites Web peuvent être intégrés à des plates-formes tierces en vue d'améliorer votre expérience numérique globale. Vos droits en matière de respect de la vie privée sur les plates-formes tierces seront régis par leurs politiques respectives.

POLITIQUE SPEAK UP

Les politiques de ces plates-formes régissent les données qui s'y trouvent.

Nos sites Web peuvent fournir des liens vers d'autres sites Web (tiers) et applications pour votre commodité ou votre information. Les sites et applications liés disposent de leurs propres notifications ou politiques de confidentialité, que nous vous encourageons vivement à consulter. Dans la mesure où nous ne sommes pas propriétaires de ces sites et applications liés et où nous ne les contrôlons pas, nous ne sommes pas responsables de leur contenu, de leur utilisation ou des pratiques de confidentialité des sites Web.

Enfants

Solvay ne collecte pas sciemment des données personnelles sur les enfants sans insister sur le fait qu'ils doivent obtenir un consentement parental préalable si la loi applicable l'exige.

Modifications de la politique de confidentialité de Solvay

Le droit applicable et nos pratiques évoluent au fil du temps. Si nous décidons de mettre à jour notre politique, nous ne manquerons pas de publier la dernière version sur nos sites Web. Nous vous encourageons vivement à lire notre politique et à vérifier régulièrement les changements éventuellement apportés.

Questions et commentaires

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions concernant la présente déclaration de confidentialité et les pratiques de nos sites Web, veuillez contacter le service responsable de la protection des données et de la vie privée de Solvay qui vous redirigera, le cas échéant en fonction des exigences légales locales, vers le responsable de la protection des données de votre pays. Pour ce faire, vous pouvez nous envoyer un e-mail à privacy@solvay.com.